



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1808**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1808 intitulé :

Règlement autorisant les travaux de construction du virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels des travaux d'éclairage et des feux de circulation dans ce secteur, les travaux de réhabilitation du boulevard de la Gare à partir de l'intersection avec la rue d'Orléans jusqu'au boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 658 000 \$ à ces fins

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 7 juin 2021.

QUE le règlement a été approuvé le 24 septembre 2021 conformément à la loi pour un emprunt de 658 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-huitième (28^e) jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca